



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## réglementation

Question écrite n° 95316

### Texte de la question

Suite à sa précédente question écrite n° 60358 du 15 mars 2005 restée sans réponse, M. Thierry Mariani appelle à nouveau l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur l'homologation européenne des chiens dédiés à la recherche d'explosifs et de stupéfiants. En effet, il semble qu'en raison des différences de pratique et de législation nationales, il soit aujourd'hui impossible d'édicter une norme européenne en la matière, C'est donc pourquoi il la prie de bien vouloir lui indiquer quelles sont les normes applicables à ces chiens au Royaume-Uni.

### Texte de la réponse

Il n'existe pas à l'heure actuelle de cadre normatif consacré aux modalités d'intervention des brigades cynophiles en Grande-Bretagne. La Grande-Bretagne développe un dispositif conséquent pour la sélection et le dressage des chiens. La majorité des brigades cynophiles est équipée par the Defence Animal Centre (DAC)/Glendale Facilities Management au Royaume-Uni. Chaque brigade subit une série d'exams supervisés par les services des douanes et par un inspecteur du DAC. Après passage de tests, les brigades cynophiles sont habilitées à travailler pour les douanes. Chaque brigade est soumise à une formation de rappel (ou de contrôle) annuelle dispensée par le DAC, au cours de laquelle elles subissent de nouveaux tests d'habilitation. Chaque maître-chien bénéficie avec son animal d'une période de formation de six à huit semaines au Royaume-Uni. Il suit ensuite un stage d'une semaine chaque année. En plus de la formation initiale et des stages de contrôle, tous les maîtres-chiens sont régulièrement évalués par the Dog Unit Manager. Toutes les brigades sont formées à différents terrains incluant les entrepôts, les consignes à bagages, les véhicules, les résidences privées, les dépôts postaux et les navires. Certaines brigades sont formées comme équipes de surveillance passive et multi-objectifs qui sont spécialement entraînées au contrôle des passagers débarquant aux aéroports et aux débarcadères maritimes. Les brigades cynophiles sont de garde 24 h/24, 7 jours par semaine et 365 jours par an. Les chiens vivent avec leur maître-chien et travaillent quotidiennement avec eux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 95316

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 mai 2006, page 5286

**Réponse publiée le :** 10 octobre 2006, page 10564